



Pension alimentaire de france vers l etranger

Par **ibtissamalia**, le **09/06/2008** à **15:11**

bonjour , ne sachant trop vers qui me tourner, j 'espère que vous saurez me conseiller
voici les faits
mon beau pere a travaillé en France , et aujourd hui perçoit une retraite d ' un organisme de retraite français
il est retourné vivre dans son pays , le maroc
seulement voila , il est séparé de ma belle mere depuis tres longtemps (sans être divorcé) et n ' a jamais versé aucune pension a sa femme et ses 5 enfants dès leur petite enfance (ils ont aujourd hui entre 33 et 24 ans)
ma belle mere au cours des années , a fait plusieurs demandes , elle a plusieurs procès verbaux justifiant de la somme que mon beau père devrait lui verser , mais il n a jamais répondu aux convocations , et jamais rien versé .
l 'organisme de retraite , avisé de la situation , nous dit qu il faut une notification d un huissier de justice pour verser la somme indiquée a ma belle mère .
seulement apres demandes de renseignements auprès de plusieurs huissiers de justice , ceux ci nous disent que les interressés vivant au Maroc , ils ne peuvent rien faire , qu ' il faut contacter plutot des avocats , tribunaux , et l 'organisme de retraite , lui , nous dit qu ' un huissier de justice français peut le faire ...
alors nous ne savons plus quoi faire ...vers qui nous tourner pour rendre ces proces verbaux applicables
en vous remerciant d 'avance .

Par **ibtissamalia**, le **20/06/2008** à **20:12**

up